

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Madame la Ministre de l'Environnement (arrêté N° 1/19/0186 du 4 juillet 2019) a délivré l'autorisation au **AUTO CARROSSERIE ET PEINTURE SARL** pour la prolongation de l'autorisation 1/03/0004 à Bettembourg, route d'Esch 105.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

**Affichage: du 17 juillet 2019 au 27 août 2019**

Bettembourg, le 15 juillet 2019

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN  
Secrétaire Communale p.d.

Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

